



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

DIRECTION GENERALE  
DES SERVICES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU VAR

POLICE MUNICIPALE

Solliès-Pont, le 25 MAI 2016

**ARRETE**  
portant autorisation d'occupation du domaine public à  
l'occasion de la manifestation **Tous à vélo** le  
dimanche 5 juin 2016

N° Départ : 147/2016/19/PM/DS

**Le maire de Solliès-Pont,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre national du Mérite.**

- Vu** la loi du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes,  
**Vu** les articles L. 2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,  
**Vu** les articles du Code de la route.

- Considérant** que le domaine public sera occupé le dimanche 5 juin 2016 de 9 heures à 13 heures,
- Considérant** Qu'en raison de l'importance de la manifestation prévue à l'occasion de la manifestation « Tous à vélo » le dimanche 5 juin 2016, il convient de règlementer le stationnement et la circulation sur les voies de la commune afin d'assurer la sécurité des participants et des usagers de la route,

**arrête**

**Article 1 :** Le domaine public sera occupé le dimanche 5 juin 2016 de 9 heures à 13 heures à l'occasion de la manifestation « Tous à vélo » organisée par la ligue varoise de prévention sur la place Général de Gaulle, rue de la Serre et une partie du parking du boulodrome Avenue Maréchal Juin.

**Article 2 :** Le circuit vélos se fera sur les axes suivants :

- Place Général de Gaulle,
- Rue de la République,
- Rue Gabriel Péri,
- Rue notre Dame,
- Faubourg notre Dame,
- Avenue du 6° RTS,
- Rue République,
- Et place Général de Gaulle.

**Article 3 :** Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

- Monsieur le directeur des services techniques de la commune de SOLLIES PONT
- Monsieur le chef de service de la police municipale de SOLLIES PONT
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de LA FARLEDE.

**Article 4 :** Pour information et respect des dispositions :

- Monsieur l'adjoint au maire délégué à la sécurité
- Monsieur le chef du centre de secours de la Vallée du Gapeau

Et sera publié.

Docteur André GARRON



Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en Préfecture le
- la publication le